

**RÉPONSE À L'INTERPELLATION
DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ STEHLIN
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

Réponse à l'interpellation N° 13-2025 « Propreté et entretien de la Ville de Pully »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 19 novembre 2025, Monsieur le Conseiller André Stehlin a interpellé la Municipalité au sujet de la propreté et entretien de la ville de Pully.

La Municipalité a l'avantage de répondre comme suit aux 6 questions posées par l'interpellateur.

Question 1 : Le travail à accomplir est-il proportionné pour garantir une propreté appropriée des espaces publics ?

La Municipalité estime que le service de la voirie dispose des moyens nécessaires pour remplir sa mission et répondre à ses engagements. Toutefois, le ratio entre les effectifs disponibles et la charge de travail se situe aujourd'hui à la limite du seuil acceptable, rendant l'organisation fragile. Les équipes disposent d'une marge de manœuvre très réduite en cas d'imprévu et/ou de surcharge ponctuelle de travail.

À titre indicatif, les effectifs de la voirie ont été fortement réduits et optimisés ces dernières années. En 2000, le service comptait 22 EPT pour 16'034 habitants. Aujourd'hui, il en compte 15 pour 19'545 habitants.

Cette réduction a été rendue possible grâce à une mécanisation des équipements (notamment acquisition de nouvelles balayeuses) et à une amélioration des processus de travail, permettant un gain d'efficacité.

Les effectifs actuels sont composés comme suit :

- 2 responsables (chef d'exploitation et chef d'équipe) qui assurent la conduite du personnel et l'organisation du travail ;
- 13 collaborateurs qualifiés, expérimentés et polyvalents, répartis entre l'utilisation des machines, l'entretien et le nettoyage des espaces publics.

Question 2 : Dans les effectifs du personnel de la voirie, combien de collaborateurs sont-ils spécifiquement affectés à l'entretien du centre-ville selon un planning ?

La répartition du personnel est établie sur la base d'un plan de travail hebdomadaire, tenant compte des différentes zones géographiques de la commune et des activités à réaliser.

Deux collaborateurs sont spécifiquement affectés en permanence à l'entretien du centre-ville.

Les autres collaborateurs sont répartis de la manière suivante :

- 1 équipe de 2 collaborateurs se déplaçant au moyen d'une fourgonnette équipée, pour le nettoyage du « secteur du haut » (moitié nord de Pully) ;
- 1 équipe de 2 collaborateurs se déplaçant au moyen d'une fourgonnette équipée, pour le nettoyage du « secteur du bas » (moitié sud de Pully) ;
- 1 équipe de 2 collaborateurs se déplaçant au moyen d'un camion, pour le nettoyage des écopoints et le ramassage du PET ;
- 1 collaborateur à pied pour les rives du lac ;
- 2 collaborateurs affectés à la conduite des balayeuses ;
- 2 collaborateurs polyvalents pour assurer l'entretien des infrastructures et du mobilier urbain.

L'ensemble des collaborateurs de la voirie sont affectés au service de piquet des week-ends ainsi qu'au service hivernal, comprenant un service de piquet de nuit.

Enfin, la voirie doit compter sur ces mêmes effectifs pour assurer de nombreuses autres missions essentielles au bon fonctionnement de la Commune, comme :

- le transport et la mise en place de matériel pour les manifestations (plus de 1'000 heures par année) ;
- des travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel, relevé des compteurs d'eau et d'électricité, etc.) pour plus de 1'000 heures par année ;
- ou encore divers travaux d'entretien de la route et des cours d'eau, de fauchage, etc.

Question 3 : Avons-nous suffisamment de moyens à disposition si oui à quels moments sont-ils utilisés ?

Moyennant quelques ajustements, les moyens nécessaires sont globalement suffisants, mais restent limités au regard de la charge de travail nécessaire pour garantir un niveau de propreté correct et acceptable des espaces publics.

Dans la mesure du possible, les ressources sont engagées de manière optimale selon les priorités. Il est toutefois important de souligner que, malgré une planification précise et une forte anticipation, la charge de travail peut fortement varier selon les conditions météorologiques (feuilles mortes, neige, pluie, vents, etc.). Certaines interventions, comme le déneigement ou l'évacuation des feuilles, ne peuvent être réalisées instantanément en raison de leur volume et des délais incompressibles qu'elles impliquent. Il devient ainsi difficile de garantir une intervention immédiate dans tous les secteurs. À titre d'exemple, le nettoyage de la place Neuve ne peut pas être effectué immédiatement après le passage des écoliers durant la pause de midi.

Le service de la voirie reste également fortement dépendant de l'état d'entretien de ses équipements et véhicules, ainsi que des investissements consentis pour leur renouvellement.

Question 4 : L'effectif des employés communaux est-il suffisant pour assurer le nettoyage convenable de certains passages ou emplacements et des WC ?
& Question 5 : Concernant les WC, avons-nous des écoulements défectueux ou des évacuations en mauvais état ? Sont-ils sujets à une étude de rénovation ?

Les WC publics sont nettoyés une fois par jour, du lundi au samedi, entre octobre et avril. Durant la période estivale, les passages sont réalisés quotidiennement du lundi au dimanche, et même deux fois par jour pour les WC du port ainsi que ceux du parc Guillemin.

L'entretien et le nettoyage des WC publics sont assurés par une société externe spécialisée dans le facility management.

Le personnel communal effectue également un contrôle régulier des installations et réalise, lorsque cela est possible, les réparations courantes nécessaires au bon fonctionnement des équipements. Pour des interventions plus spécifiques, des entreprises externes spécialisées peuvent être mandatées.

Les WC du quai Millquet (en face du Bambino) font l'objet de problèmes récurrents de mauvaises odeurs. Un projet actuellement mené par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement prévoit la suppression de ces installations et la création d'un nouvel espace sanitaire en lieu et place du chalet existant au nord du parking public.

Question 6 : Qui est responsable de la propreté des accès aux trains ?

La responsabilité de la propreté des quais incombe principalement aux CFF, qui doivent en assurer l'entretien et le nettoyage afin de garantir le confort des voyageurs.

Plus largement, l'entretien du site de la gare est partagé entre les CFF, les services communaux, la gérance Bernard Nicod SA ainsi que les commerçants présents sur le site.

À la demande de la Municipalité, un groupe de travail de coordination a été constitué afin de :

- améliorer la propreté et l'image globale du site ;
- assurer l'entretien des infrastructures ;
- entretenir et, si nécessaire, remplacer le mobilier urbain ;
- réduire les incivilités.

Ce groupe est composé des services communaux concernés, de la gérance Bernard Nicod SA et des représentants des CFF.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller André Stehlin.

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre 2025

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

S. Cornuz